

CHU de Nantes instituts de formation

50 route de Saint-Sébastien – 44093 Nantes Cedex 01

Devenir

- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Accompagnant éducatif et social
- Ambulancier
- Infirmier
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Sage-femme
- Infirmier puériculteur
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier anesthésiste
- Cadre de santé





Le département des instituts de formation du CHU de Nantes accueille chaque année 1 200 étudiants et élèves. Il comprend différents instituts et écoles qui préparent à des diplômes allant du niveau V jusqu'au Master, dans les domaines de la santé et du travail social.

Des équipes pédagogiques dynamiques, associant des professionnels spécialisés issus des établissements de santé, du secteur social et de l'université, vous accompagnent tout au long de votre cursus. Durant votre parcours de formation, vous bénéficierez de stages qualifiés dans les unités de soins du CHU de Nantes mais également dans les établissements et structures du réseau, partenaires du CHU dans sa mission de formation.

Fort de son expérience, de ses valeurs, de ses ressources humaines, pédagogiques, technologiques ; positionné dans une ville et une région dynamique, le département des instituts de formation du CHU de Nantes vous offre un cadre d'études pour réaliser votre projet professionnel.

Niveaux d'admission.....	3
Formations des métiers d'aide	4
Formations initiales post-bac	8
Formations des infirmiers spécialisés	11
Formations des cadres de santé	14
Vie pratique	15

Niveau d'admission

Sans le bac, préparez une formation aux métiers d'aide

- un diplôme d'État d'aide-soignant
- un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- un diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
- un diplôme d'État d'ambulancier

Avec le bac, préparez une formation professionnelle supérieure

- un diplôme d'État d'infirmier
- un diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale
- un diplôme d'État de sage-femme

Si vous êtes infirmier, préparez une formation spécialisée

- un diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
- un diplôme d'État d'infirmier de blocs opératoires
- un diplôme d'État d'infirmier puériculteur

Si vous avez des diplômes d'auxiliaires médicaux dans la filière infirmière, rééducation, médicotechnique et une expérience professionnelle de 4 ans, vous pouvez suivre la formation après réussite au concours du :

- diplôme cadre de santé

Si vous avez une expérience de cadre, de coordination de soins extra-hospitaliers, préparez une formation universitaire :

- en gestion hospitalière

Le département des instituts de formation c'est aussi une offre de formation continue conséquente dont certaines éligibles au DPC (développement professionnel continue).



Aide-soignante

Institut de formation des métiers d'aide

« L'aide-soignant dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne. »

Diplôme préparé

Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS) peut s'acquérir par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience. Les titulaires du DEAVS, du DEAP, du DEAMP, du TP AVF, de la MCAD, du DEA, des bacs professionnels ASSP et SAPAT, peuvent être dispensés de certains modules de formation si ils se présentent à la sélection dans le cadre d'un parcours.

Formation

La formation se déroule, par alternance, sur 10 mois soit 1435 heures dont :

- 595 heures d'enseignement théorique (17 semaines) ;
- 840 heures d'enseignement clinique (24 semaines) ;

La promotion comprend 85 élèves.

Modalités d'inscription

- Être âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation. Il n'existe pas d'âge limite supérieur.
- Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

- Il existe des titres et des diplômes qui dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.
- Sont dispensés de la sélection, les ASHQ de la fonction publique hospitalière, ayant 3 ans de fonction et ayant été sélectionné par leur établissement et les candidats post VAE.

Concours d'entrée

- Pré-inscription sur internet : janvier
- Épreuve écrite d'admissibilité : deuxième quinzaine de février
- Épreuve orale d'admission : mars-avril-mai
- Date de rentrée : première semaine de septembre

Frais d'inscription

- Droits d'inscription au concours : 75 € pour l'année 2017
- Frais de scolarité :
 - 6 000 € pour l'année 2017 (pour un parcours complet)
 - 5,40 € de l'heure pour l'année 2017 (pour un parcours non complet)

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes
Téléphone : 02 40 84 68 14 / Fax : 02 40 84 68 10 / Mail : amelie.grelier@chu-nantes.fr

Auxiliaire de puériculture

Institut de formation des métiers d'aide



« L'auxiliaire de puériculture réalise, sous la responsabilité de l'infirmier, du puériculteur, de la sage-femme et en collaboration avec eux, des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et développer des liens relationnels pour préserver, restaurer ou promouvoir la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. »

Diplôme préparé

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) peut s'acquérir par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience. Les titulaires du DEAVS, du DEAP, du DEAMP, du TP AVF, de la MCAD, du DEA, des bacs professionnels ASSP et SAPAT, sont dispensés de certains modules de formation si ils se présentent à la sélection dans le cadre d'un parcours non complet.

Formation

La formation se déroule, par alternance, sur 10 mois soit 1 435 heures dont :

- 595 heures d'enseignement théorique (17 semaines) ;
- 840 heures d'enseignement clinique (24 semaines).

La promotion comprend 38 élèves.

Modalités d'inscription

- Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date d'entrée en formation. Il n'existe pas d'âge limite supérieur.
- Les épreuves de sélection comprennent : une épreuve écrite d'admissibilité de culture générale, une épreuve écrite d'admissibilité de test et une épreuve orale

d'admission. Il existe des titres et diplômes qui dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité de culture générale.

Tous les candidats doivent satisfaire à une épreuve écrite d'admissibilité de test pour être admis à l'épreuve orale d'admission.

Sont dispensés de la sélection, les ASHQ de la fonction publique hospitalière, ayant 3 ans de fonction et ayant été sélectionné par leur établissement et les candidats post VAE.

Concours d'entrée

- Pré-inscription sur internet : novembre (pour les parcours complet) et janvier (pour les parcours non complets).

Sélection parcours complet :

- Épreuve écrite d'admissibilité : février
- Épreuve orale d'admission : mars-avril
- Date de rentrée : 1^{re} semaine de septembre

Frais d'inscription

- Droits d'inscription au concours : 75 € pour l'année
- Frais de scolarité :
 - 6000 € pour l'année (pour un parcours complet)
 - 5,40 € de l'heure pour l'année (pour un parcours non complet).

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 68 14 / Fax : 02 40 84 68 10 / Mail : hulya.parlak@chu-nantes.fr



Accompagnant éducatif et social

Institut de formation des métiers d'aide

« L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs ... »

Diplôme préparé

Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) peut s'acquérir par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des diplômes permettent la validation automatique de certains domaines de formation.

Formation

La formation se déroule par alternance sur 1 an maximum, soit 1365 heures, dont :

- 525 heures d'enseignement théorique
- 840 heures de stage

La formation peut accueillir 45 stagiaires.

Le DEAES est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Modalités d'inscription

L'admission en formation peut se faire :

- par la voie de la sélection pour les candidats devant se présenter aux épreuves d'entrée en formation
- par sélection spéciale pour les candidats titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent obtenir le DEAES avec une spécialité différente de celle qu'ils ont déjà acquise ou pour les candidats ayant suivi une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) et ayant obtenu une validation partielle du DEAES

Concours d'entrée

Préinscription sur Internet : www.chu-nantes.fr, cliquez sur « se former au CHU »
Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Il existe des titres et des diplômes qui dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Frais d'inscription

- Droits d'inscription à la sélection : 50 € pour l'année 2016
- Frais de scolarité : 5104,50 € pour l'année 2016 (pour un parcours complet). Des places peuvent être financées par le Conseil Régional (sous conditions)

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes

6 Téléphone : 02 40 84 68 14 / Fax : 02 40 84 68 10 / Mail : laurence.leleu@chu-nantes.fr

Ambulancier

Institut de formation des métiers d'aide



« L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic. »

Diplôme préparé

Diplôme d'État d'ambulancier (DEA)

Formation

La formation se déroule, par alternance, sur 4 mois et demi soit 630 heures dont :

- 455 heures d'enseignement théorico-pratique (13 semaines) ;
- 175 heures d'enseignement clinique (stage) (5 semaines).

L'IFA du CHU de Nantes propose deux formations par an de 25 élèves par promotion. Rentrées en février et septembre.

Modalités d'inscription

L'admission à l'institut peut se faire par :

- a. Épreuves de sélection (formation complète).
- b. Sur titre ou diplôme dispensant de certains modules de formation (DEAP, DEAS, DEAVS, DEAVF ou titulaire d'un diplôme permettant l'exercice des professions inscrites aux titres I, II, III, et IV du livre III de la quatrième partie réglementaire du code de santé publique).

Le candidat devra, pour se présenter aux épreuves de sélection :

- avoir un permis de conduire depuis 2 ans ou 3 ans

pour ceux passés après mars 2004. Celui-ci doit être conforme à la réglementation et en état de validité. La suspension du permis, rend toute scolarité impossible le temps de la période ;

- fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par la préfecture déclarant le candidat apte à la conduite d'ambulances (renseignements auprès de la commission médicale de la Préfecture ou de la Sous-préfecture du lieu de résidence) ;
- fournir un certificat un médical, de non contre indication à la profession d'ambulancier par un médecin agréé par l'ARS ;
- fournir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur.

Concours d'entrée

- Épreuve écrite d'admissibilité: Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.
- Épreuve orale d'admission: Un stage de 140 heures en entreprise de transport sanitaire est exigé pour se présenter à l'épreuve.

Frais d'inscription

- Droits d'inscription au concours : 75 € pour l'année
- Frais de scolarité : 3950 € pour l'année 2017 (pour un parcours complet)

Nous contacter / Institut de formation des ambulanciers du CHU de Nantes
Téléphone : 02 53 48 20 49 / Fax : 02 53 48 20 50 / Mail : camille.margaux@chu-nantes.fr



Infirmier

Institut de formation en soins infirmiers

« L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins. Il conçoit, définit et planifie des projets de soins personnalisés. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Il réalise l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients. »

Diplôme préparé

Diplôme d'État d'infirmier

Formation

Elle se déroule en 3 ans (6 semestres) et est basée sur l'alternance.

Le temps de formation est de 5100 heures réparties de la manière suivante :

- 1800 heures d'enseignement théorique ;
- 300 heures de travail personnel guidé ;
- 2100 heures de stage ;
- 900 heures de charge de travail complémentaire estimée.

La promotion comprend 210 élèves.

Modalités d'inscription

- Préinscription sur internet à partir de début janvier sur le site du CHU de Nantes : www.chu-nantes.fr (rubrique «se former au chu > instituts de formation et écoles > infirmier > pré-inscription au concours d'entrée»).
- Date limite des pré-inscriptions et envoi des pièces obligatoires : mi-février (télécharger la notice d'information et envoyer les pièces obligatoires par courrier à l'Ifsi).
- Frais d'inscription à la sélection : 119 € en 2017

Conditions d'admission

Sélection des candidats sur concours. Pour être autorisés à concourir les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection et justifier de certaines conditions d'obtention de diplômes.

Concours d'entrée

Date du concours : mars

Date de rentrée : premier lundi de septembre

- Épreuves de sélection : le concours est organisé autour de deux épreuves d'admissibilité écrites et anonymes : une épreuve d'analyse d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social (2 heures - 3 questions) et une épreuve de tests d'aptitude (2 heures - 20 points).
- Épreuve d'admission qui consiste en un entretien de 30 minutes avec un jury de trois personnes (pour les candidats déclarés admissibles).

Nous contacter/ Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 67 03 (secrétariat) / Tél. 02 40 84 67 52 (concours) / Fax : 02 40 84 68 04

Mail : ifsi@chu-nantes.fr

Manipulateur d'électroradiologie médicale

Institut de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale (IFMERM)



« Le manipulateur d'électroradiologie médicale réalise des actes techniques et de soin relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche. »

Objectifs

Les objectifs de la formation visent à :

- l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale dans les champs de la technique et du soin,
- la formation de professionnels autonomes, réflexifs, responsables, habilités à répondre aux exigences de qualité, fiabilité, sécurité et traçabilité en vigueur et à venir,
- la préparation au travail en équipe pluri professionnelle, à la gestion rationnelle des ressources et à la complexité des organisations,
- la formation de techniciens professionnels du soin attachés aux valeurs humaines de respect, d'empathie et d'écoute.

Diplôme préparé

Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale

La formation

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de formation.

- Formation théorique à l'institut de formation : 2100 heures dont : 1041 heures de cours magistraux, 769 heures de travaux dirigés et 290 heures de travail personnel guidé.
- Formation clinique en stage : 2100 heures.
- Travail personnel et de recherche : 300 heures par an.

L'ensemble des temps de formation représente 5100 heures sur les 6 semestres.

Modalités d'inscription

Inscription plate-forme APB

- Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Être titulaire du baccalauréat (français) ou d'un titre admis en équivalence (arrêté du 25 août 1969 modifié), ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou de l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU).

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes
Téléphone : 02 40 84 68 36 / Fax : 02 40 84 69 74 / Mail : secretariat.ifmer@chu-nantes.fr

Sage-femme

École de sages-femmes



« La sage-femme accompagne la femme ou le couple avant, pendant et après la naissance. Elle réalise des consultations de gynécologie de prévention, elle diagnostique et pratique le suivi de la grossesse, l'accouchement et les soins post-nataux, le suivi et les soins du nouveau-né (jusqu'à 28 jours de vie), tant sur le plan médical, que psychologique et social. »

Diplôme préparé

Diplôme d'état de sage-femme conférant le grade de Master

Formation

Le numerus clausus est fixé à 27.

–Durée des études de sage-femme : cinq ans dont quatre après l'obtention du concours d'entrée (à l'issue de PACES – première année commune aux études de santé).

– Formation alternée en cours et en stage sur les 4 années :

- 51 semaines d'enseignement théorique,
- 90 semaines d'enseignement clinique.

Les cours et les stages sont obligatoires.

Les modalités de contrôle de connaissances théoriques et cliniques sont conformes à celles de l'université.

Modalités d'inscription

La formation des personnes qui préparent à la profession de sage-femme est assurée dans des écoles agréées par l'État et ouvertes aux candidats des deux sexes. Les conditions d'organisation et d'agrément de ces

écoles sont fixées par voie réglementaire. L'admission dans les écoles préparant au diplôme d'État de sage-femme est subordonnée au classement en rang utile à l'issue du concours de la première année commune aux études de santé.

Les élèves en classe de terminale doivent saisir obligatoirement leurs vœux par internet dans : « Nantes post-bac » (se renseigner dans l'établissement). Il faut alors choisir en premier vœu « PACES ».

Après l'obtention du baccalauréat, les inscriptions administratives et définitives se dérouleront à l'UFR de médecine avec le paiement des droits universitaires qui permettra la délivrance de la carte d'étudiant. La date de clôture des inscriptions sera publiée dans la presse et se situe, en général, à la mi-juillet.

Frais de scolarité

Les frais de scolarités (droits d'inscription, frais de bibliothèque, cotisation sécurité sociale étudiante) sont publiés sur le site de l'Université.

Les frais de location et d'entretien des tenues sont publiés sur l'espace du département des instituts de formation du CHU.

Nous contacter/ École de sages-femme

Téléphone : 02 40 08 46 10 / fax : 02 40 08 46 11 / Mail : isabelle.derrenderinger@chu-nantes.fr

Infirmier puériculteur

Institut de formation des infirmiers



« L'infirmier puériculteur dispense des soins auprès des enfants pour maintenir, restaurer et promouvoir la santé, le développement, l'éveil, l'autonomie et la socialisation. Il évalue l'état de santé d'un enfant, définit des projets de soins personnalisés, planifie et prodigue des soins, met en œuvre des traitements. »

Les objectifs

Le métier de puéricultrice est exercé par des infirmiers ou des sages femmes qui, après une formation spécialisée, ont obtenu le diplôme d'État de puéricultrice dans une école agréée.

La formation de puéricultrice a pour objectif de permettre à l'étudiante de développer des compétences afin qu'elle soit capable de prendre soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence dans les différents lieux où elle peut exercer : établissements de santé, établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, services de protection et de promotion de la santé.

Diplôme préparé

Diplôme d'État de puériculteur

Déroulement de la formation

Les études sont à temps plein. Elles comportent, réparties sur douze mois de scolarité, des enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 1500 heures dont :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique ;

- 710 heures d'enseignement clinique ;
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.

Nombre total d'étudiants : 30

Modalités d'inscription

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme.

Les modalités d'admission

- Épreuve écrite d'admissibilité : mars 2017
- Épreuve orale d'admission : mai 2017
- Date limite du dépôt des dossiers : mi-février 2017
- Date de rentrée : octobre 2017

Inscription et scolarité

- Droits d'inscription au concours : 120 euros (tarif 2017)
- Droits de scolarité : 184 euros
- Frais de scolarité : 7 300 euros
- Tenues de stage : 60 euros

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 68 52 / 02 4 084 68 79 / Fax : 02 40 84 68 62 /

Mail : mireille.beillevaire@chu-nantes.fr

Infirmier de blocs opératoires

Institut de formation des infirmiers



« L'infirmier de blocs opératoires organise, réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel auprès des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, endoscopiques et autres actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il met en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions et à la spécificité des patients, au travail en zone protégée, et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques. »

Diplôme préparé

Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

Formation

Durée : 18 mois soit 2 575 heures

- Enseignement théorique et pratique de 870 heures (29 semaines) : 4 modules de formation (hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales ; l'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique ; l'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux ; l'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction).

- Suivi pédagogique et formation autogérée de 60 heures (2 semaines)

- Formation clinique de 1365 heures (39 semaines).

Nombre total d'étudiants : 20.

Modalités d'inscription

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme.

- Justifier de deux ans minimum d'expérience en équivalent temps plein.

Concours d'entrée

- Épreuve écrite d'admissibilité : mars 2017

- Épreuve orale d'admission : mai 2017

- Date limite de dépôt des dossiers : mi février 2017

- Date de rentrée : 2 octobre 2017

Inscription et scolarité

- Frais d'inscriptions au concours d'entrée : 119 euros (tarif 2017)

- Droits de scolarité : 184 euros

- Frais de scolarité : 11 500 euros pour 18 mois de formation

- Tenues de stage : 90 euros pour 18 mois

Nous contacter/ Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 68 52 / 02 40 84 68 79 / Fax : 02 40 84 68 68 /

Mail : mireille.beillevaire@chu-nantes.fr

Infirmier anesthésiste

Institut de formation des infirmiers spécialisés



« L'infirmier en anesthésie-réanimation (lade) réalise des soins infirmiers d'anesthésie et/ou de réanimation concourant au diagnostic, au traitement et à la recherche. Il accompagne le patient, dans les domaines de l'intervention chirurgicale, du traitement de la douleur, de l'urgence ou de la réanimation. Il met en œuvre des mesures qui garantissent la sécurité. »

Objectifs

Les soins infirmiers en anesthésie-réanimation trouvent leur origine dans les besoins de la personne. La formation des infirmiers anesthésistes a pour but d'acquérir des connaissances théoriques et cliniques afin de développer les aptitudes, les capacités, les compétences et les valeurs professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste. Cette formation est basée sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'élève. L'emploi de méthodes actives lui permettent de s'impliquer dans sa formation, de se questionner, d'engager une réflexion sur sa profession et de devenir un professionnel autonome et responsable.

Diplôme préparé

Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Déroulement

La durée de formation est répartie en quatre semestres, durant lesquels les évaluations validées donnent droit à des ECTS. Le diplôme d'État s'acquiert par l'obtention

de 120 crédits européens. Cette organisation est commune à tous les diplômes universitaires et permet l'obtention du grade Master (depuis l'arrêté de formation du 23 juillet 2012).

Sur les deux années :

- Cours théoriques : 1260 heures et 350 heures de TPG
- Stage : 2030 heures

Nombre total d'étudiants : 20

Concours d'entrée

- Épreuve d'admissibilité : mars 2017
- Épreuve d'admission : mai 2017
- Date limite dépôt des dossiers : mi fév. 2017
- Date de la rentrée : octobre 2017

Inscription et scolarité

- Frais d'inscriptions au concours d'entrée : 119 euros (tarif 2017)
- Droits de scolarité (par an) : 256 euros (tarif universitaire)
- Frais de scolarité (par an) : 6 528 euros

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 68 52 / 02 40 84 68 79 / Mail : sandra.niel@chu-nantes.fr

Cadre de santé

Institut de formation des cadres de santé



« Le cadre de santé organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. »

Diplôme préparé

Diplôme cadre de santé et 60 ECTS du Master « Économie et gestion des établissements de santé ».

Formation

La formation se déroule sur 42 semaines : 26 semaines de théorie (cours et travaux dirigés), 13 semaines de stages, 2 semaines de travail personnel et une semaine de congés.

- Infirmière : infirmiers (39 places).
- Rééducation : masseurs-kinésithérapeutes (4 places) ; pédicures-podologues (3 places) ; ergothérapeutes (2 places) ; diététiciens (4 places).
- Médicotechnique : manipulateurs radiologie (3 places) ; préparateurs en pharmacie (2 places) ; techniciens de laboratoire (3 places).

Modalités d'inscription

Retrait du dossier au secrétariat ou envoi à domicile sur demande.

- Date limite de dépôt du dossier d'inscription : 15 février de l'année en cours.
- Frais d'inscription à la sélection : 200 € en 2017 (tarif revu chaque année).
- Les frais de scolarité s'élèvent à 10 100 € (tarif 2017 revu chaque année).

Conditions d'inscription

- Être titulaire du diplôme d'État du métier dans la filière pour laquelle l'IFCS est agréé ou du BTS ou DUT de diététique ou du DTS pour les manipulateurs d'électroradiologie médicale.
- Justifier de 4 années d'exercice professionnel (en équivalent temps plein).

Concours d'entrée

- Admissibilité : épreuve écrite de 4 heures (commentaire d'un document relatif à un sujet d'ordre sanitaire ou social).
- Admission : épreuve orale de 30 minutes qui comporte l'examen du dossier, l'exposé du projet et un entretien avec un jury de trois personnes dont un est issu de la filière et du métier du candidat.

Nous contacter / Département des instituts de formation du CHU de Nantes

Téléphone : 02 40 84 68 23 / fax : 02 40 84 68 33 (de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi) /

Mail : claire.vincot@chu-nantes.fr

Vie pratique

Le centre de documentation

Ouvert à l'ensemble du personnel du CHU de Nantes et aux étudiants du pôle formation, le centre de documentation propose un fond documentaire diversifié se rapportant à la fois aux soins, à la prise en charge du patient et aux sciences humaines.

Il est constitué d'ouvrages, de revues professionnelles, de mémoires et des postes informatiques connectés au logiciel documentaire et à internet, permettant de faire les recherches.

Restauration

Le CHU de Nantes comporte six restaurants sur ses différents sites dont l'un sur le pôle formation. Les étudiants et élèves ont accès à tous les restaurants du CHU. Les titulaires de la carte d'étudiant ont également accès à tous les restaurants universitaires de la ville de Nantes.

Tenues de stage

Les étudiants et élèves bénéficient d'un service « location-entretien » des tenues de stage à un tarif préférentiel.

Logement

Il n'existe pas de possibilité de logement sur le pôle formation. Le statut étudiant permet de percevoir l'allocation pour le logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS).

Transport

À partir du centre ville. Le pôle formation est desservi par les lignes de bus 26 – 27 – 28 – 29 et la ligne n° 2 du tramway, ainsi que par le busway, arrêt la Grèneraie et Bonne garde.

Financement des études

Les étudiants infirmiers et les étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale ont droit à des indemnités de stage et de déplacements

Les étudiants sages-femmes de :

- 1^{re} et 2^e année de la deuxième phase perçoivent une rémunération annuelle versée mensuellement.

Des bourses et aides individuelles du Conseil Régional peuvent être attribuées aux étudiants et élèves sous réserve de conditions.

Stages

Les étudiants et élèves des instituts et écoles bénéficient en priorité des stages dans les services hospitaliers du CHU de Nantes.

Des stages sont organisés hors du CHU tant en secteur public qu'en secteur privé.



Régime étudiant

Tous les étudiants qui suivent une formation post-bac bénéficient du régime étudiant. Ils disposent d'une carte d'étudiant.

CHU de Nantes livret d'information

Le département des instituts de formation,
c'est aussi...

7 formations pour les préparations aux concours
d'entrée dans les instituts de formation.



Des formations d'accompagnement à
la validation des acquis de l'expérience.

104 actions de formation continue dont
28 éligibles au DPC portant sur les techniques
professionnelles.



Certification des professionnels de la marine
marchande à l'enseignement médicale niveau II

Certification des professionnels du tatouage
répondant à l'arrêté du 12 décembre 2008.

